DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME VERONIQUE MIQUELLY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Septembre 2017

OBJET : Convention de partenariat avec l'Académie d'Aix-Marseille, relative à la réalisation de formations à destination des Agents Territoriaux des Collèges, dans le cadre du Plan pour la Sécurisation des Collèges des Bouches-du-Rhône.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A autorisé la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat dont le projet est annexé au rapport concernant les formations à destination des agents territoriaux des collèges dans le cadre du plan de sécurisation des collèges et, le cas échéant, les avenants à cette convention.

Cette dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée